



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Eidgenössisches Justiz- und Polizeidepartement EJPD
Département fédéral de justice et police DFJP

Staatssekretariat für Migration SEM
Secrétariat d'Etat aux migrations SEM



Statistiques sur l'immigration

Les étrangers en Suisse

Embargo – Publication le 2 décembre 2015
3003 Berne-Wabern, le 30 novembre 2015

Le mois d'octobre 2015

en un coup d'œil

	Oct 2015	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015
Etrangers (population résidante permanente)	1'993'105	--	--
Solde migratoire (population résidante permanente)	8'558	66'870	62'839
Arrivées sur le marché du travail (UE-17/AELE)	7'250	80'991	81'256
Arrivées sur le marché du travail (UE-8)	1'741	17'758	19'049
Autorisations octroyées ressortissants d'un Etat tiers	557	6'611	5'608
Dérogations aux conditions générales d'admission	547	5'339	5'321
Regroupement familial (population résidante permanente)	4'027	39'885	40'009
Naturalisations	4'784	26'229	30'400

Table des matières

1. Population étrangère	3
2. Immigration, émigration et solde migratoire	4
3. Arrivées sur le marché du travail suisse	7
3.1. Actifs UE-17/AELE	7
3.2. Actifs UE-8	8
3.3. Contingents UE-2	9
3.4. Contingents Croatie	9
3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers	9
3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)	10
3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers	11
3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-28/AELE pendant plus de 120 jours par an	12
3.9. Immigration par branche économique et par secteur (UE-28/AELE)	13
4. Taux de chômage	15
5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille	16
6. Regroupement familial	17
7. Naturalisations	19
8. Autorisations d'établissement C octroyées	20
9. Définitions	21

1. Population étrangère au 31.10.2015

Population étrangère résidente permanente			
	Octobre 2014	Octobre 2015	Différence en %
Total	1'939'159	1'993'105	2.8
UE-28/AELE	1'322'452	1'362'654	3.0
UE-17	1'209'392	1'238'760	2.4
UE-8	62'142	72'210	16.2
UE-2	16'694	18'065	8.2
Croatie	30'318	29'692	-2.1
Ressortissants d'Etats tiers	616'707	630'451	2.2

Types d'autorisations octroyées à la population étrangère résidente permanente				
	Effectif		Différence par rapport au même mois de l'année précédente	
	en valeur absolue	en %	en valeur absolue	en %
Total	1'993'105	100.0%	53'946	2.8%
Autorisations de courte durée (<12 mois)	27'382	1.4%	-1'828	-6.3%
Autorisations de séjour	679'062	34.1%	32'745	5.1%
Autorisations d'établissement	1'286'661	64.6%	23'029	1.8%

Population résidente non permanente de nationalité étrangère			
	Octobre 2014	Octobre 2015	Différence en %
Total	61'731	58'759	-4.8
UE-28/AELE	50'601	47'930	-5.3
UE-17	36'335	34'498	-5.1
UE-8	11'047	10'366	-6.2
UE-2	2'942	2'732	-7.1
Croatie	191	239	25.1
Ressortissants d'Etats tiers	11'130	10'829	-2.7

Source : SYMIC

- En octobre 2015, la **population étrangère résidente permanente** était composée à 68,4 % de ressortissants de l'UE-28/AELE. Les ressortissants d'Etats tiers représentaient une part de 31,6 %.
- En octobre 2015, les ressortissants de l'UE-28/AELE constituaient 81.6 % de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**. Les 18,4 % restants provenaient d'Etats tiers.

2. Immigration, émigration et solde migratoire

2.1. Immigration (afflux)¹

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 14	Oct 15	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	16'782	14'795	-11.8	130'372	129'171	-0.9
UE-28/AELE	12'136	10'380	-14.5	95'436	91'780	-3.8
UE-17	10'050	8'754	-12.9	79'183	76'363	-3.6
UE-8	1'619	1'255	-22.5	12'703	12'248	-3.6
UE-2	352	292	-17.0	2'862	2'443	-14.6
Croatie	67	46	-31.3	413	410	-0.7
Ressortissants Etats tiers	4'646	4'415	-5.0	34'936	37'391	7.0
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Oct 14	Oct 15	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	8'648	7'779	-10.0	90'778	91'109	0.4
UE-28/AELE	6'715	6'099	-9.2	73'908	73'668	-0.3
UE-17	4'601	4'240	-7.8	51'594	52'657	2.1
UE-8	1'375	1'295	-5.8	15'867	15'057	-5.1
UE-2	703	512	-27.2	6'081	5'506	-9.5
Croatie	26	26	0.0	244	312	27.9
Ressortissants Etats tiers	1'933	1'680	-13.1	16'870	17'441	3.4

Source : SYMIC

Immigration effective

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 14	Oct 15	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	13'111	11'859	-9.5	94'485	96'573	2.2
UE-28/AELE	9'627	8'404	-12.7	69'512	70'186	1.0
Ressortissants Etats tiers	3'484	3'455	-0.8	24'973	26'387	5.7

Source : SYMIC

¹ Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. A l'exclusion des réactivations de séjour janvier à octobre 2015 : 9'622 (population étrangère résidente permanente) ; 4'605 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.2. Emigration (sorties)²

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 14	Oct 15	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	6'299	5'719	-9.2	59'189	61'389	3.7
UE-28/AELE	4'629	4'222	-8.8	42'965	45'777	6.5
UE-17	4'167	3'740	-10.2	38'697	40'828	5.5
UE-8	349	342	-2.0	2'761	3'480	26.0
UE-2	78	87	11.5	995	861	-13.5
Croatie	24	37	54.2	278	320	15.1
Ressortissants Etats tiers	1'670	1'497	-10.4	16'224	15'612	-3.8
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Oct 14	Oct 15	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	7'567	6'355	-16.0	60'230	55'506	-7.8
UE-28/AELE	6'806	5'584	-18.0	52'017	45'802	-11.9
UE-17	4'444	3'733	-16.0	35'965	32'824	-8.7
UE-8	1'917	1'482	-22.7	12'678	9'873	-22.1
UE-2	435	353	-18.9	3'187	2'905	-8.8
Croatie	7	15	114.3	92	103	12.0
Ressortissants Etats tiers	761	771	1.3	8'213	9'704	18.2

Source : SYMIC

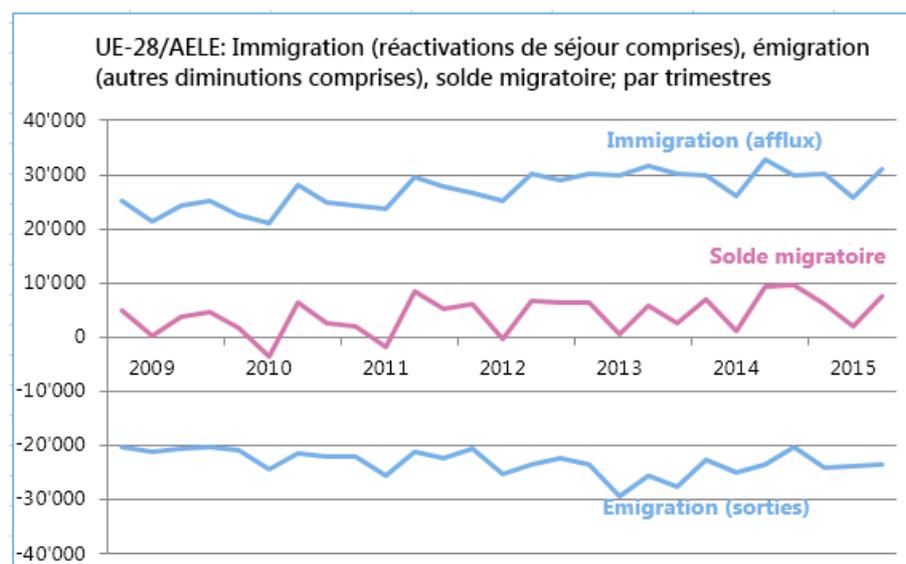
- Le solde migratoire de la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2015 a diminué par rapport à l'année précédente (-6.0%).
- L'immigration (afflux) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2015 a diminué légèrement par rapport à l'année précédente (-0.9%).
- L'émigration (sorties) parmi la population étrangère résidente permanente de janvier à octobre 2015 a augmenté par rapport à l'année précédente (+3.7%).

² Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. A l'exclusion des autres diminutions janvier à octobre 2015 : 14'565 (population étrangère résidente permanente) ; 38'373 (population résidente non permanente de nationalité étrangère).

2.3. Solde migratoire³

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	10'408	8'558	-17.8	66'870	62'839	-6.0
UE-28/AELE	7'458	5'817	-22.0	49'325	42'634	-13.6
UE-17	5'893	4'763	-19.2	37'923	32'983	-13.0
UE-8	1'235	860	-30.4	9'591	8'271	-13.8
UE-2	257	185	-28.0	1'649	1'310	-20.6
Croatie	40	-5	-112.5	143	47	-67.1
Ressortissants Etats tiers	2'950	2'741	-7.1	17'545	20'205	15.2
Population résidente non permanente de nationalité étrangère						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Janvier à octobre 2014	Janvier à octobre 2015	Différence en %
Total	-2'494	-2'542	-1.9	-916	1'835	300.3
UE-28/AELE	-2'809	-2'483	11.6	-1'831	1'627	188.9
UE-17	-1'712	-1'675	2.2	-1'652	37	102.2
UE-8	-1'046	-693	33.7	-552	1'241	324.8
UE-2	-56	-132	-135.7	397	281	-29.2
Croatie	6	-4	-166.7	-18	59	427.8
Ressortissants Etats tiers	315	-59	-118.7	915	208	-77.3

Source : SYMIC

³ Pour le terme solde migratoire se référer à la définition.

3. Arrivées sur le marché du travail suisse

3.1. Actifs UE-17/AELE

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-17/AELE

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidente permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Novembre	4'569	4'575	+ 0.1	3'947	3'124	- 20.9	7'499	6'076	- 19.0
Décembre	3'440	3'652	+ 6.2	6'984	5'204	- 25.5	11'037	8'643	- 21.7
Janvier	4'915	5'141	+ 4.6	5'122	6'389	+ 24.7	9'212	12'233	+ 32.8
Février	4'420	4'615	+ 4.4	3'681	3'456	- 6.1	6'789	6'951	+ 2.4
Mars	4'297	4'459	+ 3.7	3'890	3'697	- 4.9	7'882	6'762	-14.2
Avril	4'682	4'475	- 4.4	5'085	4'731	- 6.9	7'782	7'193	-7.6
Mai	4'758	4'371	- 8.1	6'074	5'010	- 17.5	8'234	7'529	-8.6
Juin	4'351	4'635	+ 6.5	5'563	5'395	- 3.0	9'217	9'345	+ 1.4
Juillet	4'865	4'464	- 8.2	5'453	4'840	- 11.2	9'392	9'341	- 0.5
Août	4'385	4'218	- 3.8	3'525	3'420	- 2.9	6'901	6'792	- 1.6
Septembre	4'701	4'710	+ 0.2	3'553	3'608	+ 1.5	7'531	7'860	+ 4.4
Octobre	5'389	4'944	- 8.3	3'457	3'224	- 6.7	8'051	7'250	-9.9
Total	54'772	54'259	- 0.9	56'334	52'098	- 7.5	99'527	95'975	-3.6

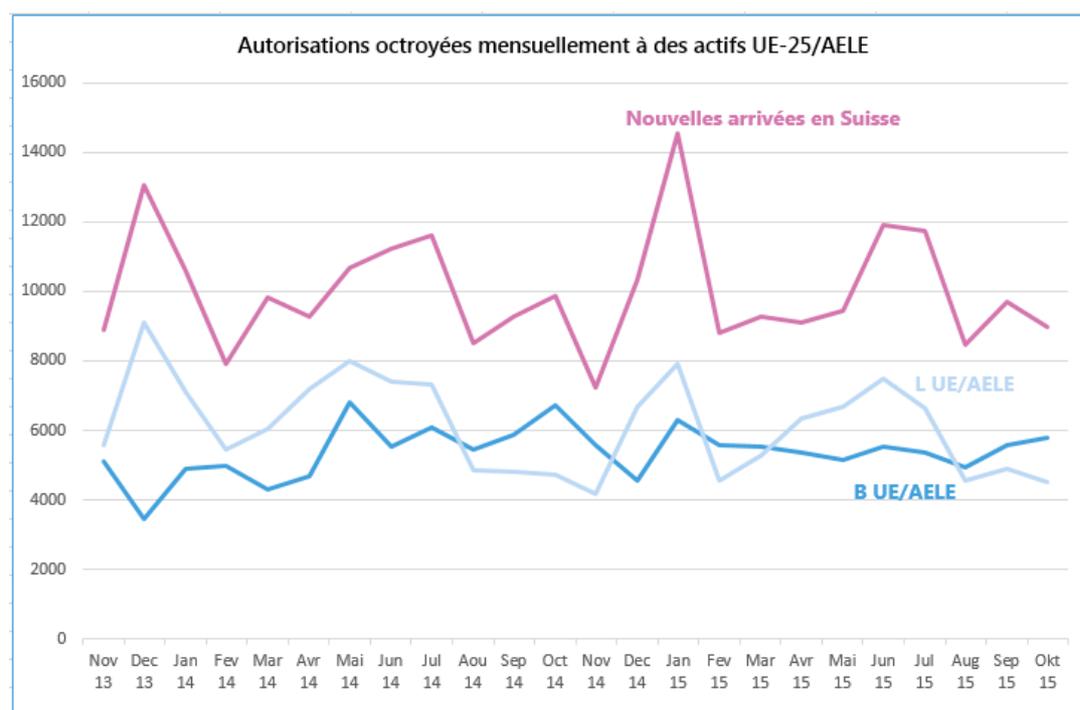
Source : SYMIC

3.2. Actifs UE-8

Autorisations octroyées mensuellement à des actifs UE-8

	B			L			Nouvelles arrivées en Suisse (population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère)		
	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %	2013 / 2014	2014 / 2015	Différence en %
Novembre	545	991	+ 81.8	1'645	1'062	- 35.4	1'401	1'157	- 17.4
Décembre	0	893	+ 100.0	2'117	1'477	- 30.2	2'022	1'713	- 15.3
Janvier	0	1'175	+ 100.0	1'972	1'527	- 22.6	1'371	1'887	+ 37.6
Février	545	982	+ 80.2	1'750	1'097	- 37.3	1'141	1'344	+ 17.8
Mars	0	1'081	+ 100.0	2'144	1'576	- 26.5	1'949	1'767	- 9.3
Avril	0	879	+ 100.0	2'098	1'615	- 23.0	1'504	1'893	+ 25.9
Mai	2'057	764	- 62.8	1'922	1'685	- 12.3	2'441	1'929	- 21.0
Juin	1'196	918	- 23.2	1'834	2'112	+ 15.2	1'999	2'582	+ 29.2
Juillet	1'211	918	- 24.2	1'877	1'795	- 4.4	2'214	2'395	+ 8.2
Août	1'083	739	- 31.8	1'347	1'148	- 14.8	1'602	1'664	+ 3.9
Septembre	1'164	862	- 25.9	1'262	1'283	+ 1.7	1'732	1'847	+ 6.6
Octobre	1'315	855	- 35.0	1'285	1'310	+ 1.9	1'805	1'741	-3.5
Total	9'116	11'057	+ 21.3*	21'253	17'687	- 16.8	21'181	21'919	3.5

* La forte augmentation des autorisations de séjour B enregistrée pour les actifs en provenance d'Etats de l'UE-8 depuis le 1^{er} mai 2014 s'explique en premier lieu par un changement de système. Depuis cette date, les autorisations B ne sont plus soumises à des nombres maximums (clause de sauvegarde). Source : SYMIC



3.3. Contingents UE-2

Contingents : période du 1^{er} juin 2015 au 31 mai 2016

Autorisations de séjour B Contingent total= 1 207 (par trimestre : 301)

Autorisations de courte durée L Contingent total= 11 664 (par trimestre : 2 916)

Du 1^{er} septembre 2015 au 30 novembre 2015 (2^{ème} trimestre ALCP)

	Titulaires d'une autorisation B		Titulaires d'une autorisation L	
	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent	Autorisations octroyées depuis le 1 ^{er} juin 2015	Solde actuel du contingent
Sept	277	325	2'375	3'457
Oct	345	257	3'011	2'821
Nov				

Les contingents UE-2 sont alloués trimestriellement.

Source : SYMIC

3.4. Contingents Croatie

Le 1^{er} juillet 2013, la Croatie est entrée dans l'UE. Les conditions de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie ont été négociées dans le protocole additionnel III paraphé en 2013. L'initiative « Contre l'immigration de masse » ayant été acceptée, le Conseil fédéral n'a pas pu signer le Protocole III négocié en vue de l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie. En effet, ce protocole n'aurait pas été compatible avec les nouvelles dispositions constitutionnelles. L'admission des ressortissants croates reste donc soumise à la LEtr. Depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse réserve toutefois des contingents distincts aux travailleurs croates (hors contingents pour ressortissants d'Etats tiers), à hauteur de 50 autorisations de séjour à l'année B et 450 autorisations de séjour de courte durée L.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, 47 autorisations de séjour B et 67 autorisation de courte durée L ont été utilisées.

3.5. Autorisations octroyées à des frontaliers

	Attributions autorisations frontalières			Effectif des frontaliers actifs	
	2013	2014	2015	2014	2015
Janvier	6'182	4'938	4'419	281'970	295'268
Février	4'794	3'977	3'889	281'970	295'268
Mars	4'479	5'333	4'301	281'970	290'410
Avril	6'694	5'483	5'223	286'475	298'280
Mai	6'246	4'484	4'111	286'475	298'280
Juin	5'152	4'789	5'159	286'475	298'280
Juillet	5'499	5'517	4'687	289'385	300'570
Août	4'637	4'503	4'264	289'385	300'570
Septembre	5'519	5'228	4'757	289'385	300'570
Octobre	5'797	5'785	4'981	293'267	--
Novembre	5'275	4'956		293'267	
Décembre	4'205	4'020		293'267	

Sources : Attributions autorisations frontalières : SYMIC; effectif des frontaliers actifs : statistique des frontaliers établie par l'Office fédéral de la statistique (OFS).

3.6. Procédures d'annonce (chiffres mensuels)

Jours de travail	Oct 2014	Oct 2015	Différence	
			absolue	en %
Total général	725 086	699 975	- 25 111	- 3.5
Travailleurs	505 256	463 745	- 41 511	- 8.2
Indépendants	80 324	85 778	5 454	6.8
Travailleurs détachés	139 506	150 452	10 946	7.8

Personnes tenues de s'annoncer

Total général	51 278	53 118	1 840	3.6
Travailleurs	27 882	27 276	- 606	- 2.2
Indépendants	7 593	7 944	351	4.6
Travailleurs détachés	15 803	17 898	2 095	13.3

Annonces par secteurs économiques

Total général	51 278	53 118	1 840	3.6
Agriculture	5 272	4 907	- 365	- 6.9
Industrie et artisanat	19 734	20 869	1 135	5.8
Services	26 272	27 342	1 070	4.1

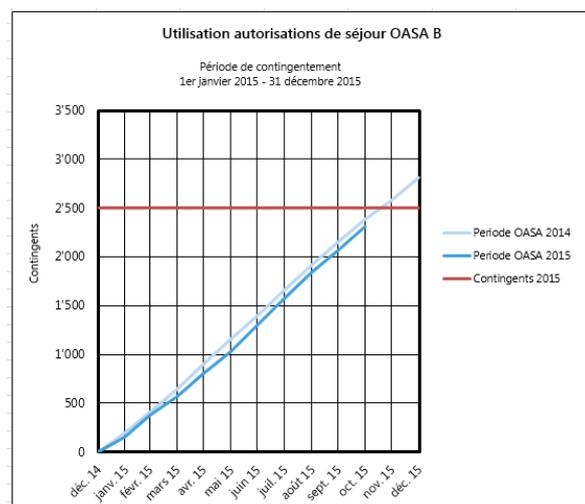
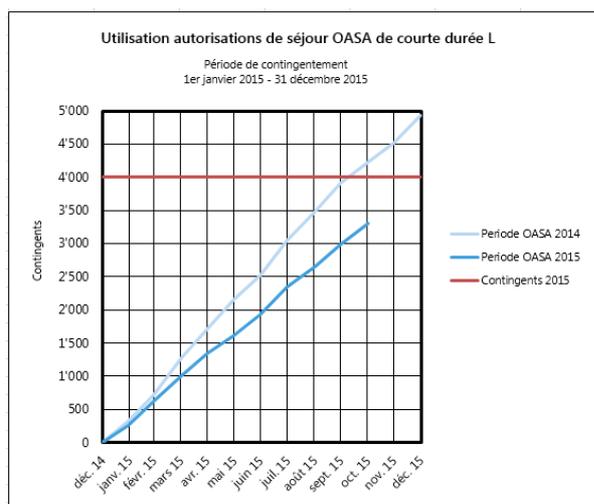
Source : SYMIC

- Le nombre de personnes en provenance de l'UE-17/AELE nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a baissé de novembre 2014 à octobre 2015 à la même période de l'année précédente. La diminution est de -3,6% (-3 552 personnes). S'agissant de la main-d'œuvre en provenance de l'UE-8, le nombre de personnes nouvellement arrivées en Suisse pour y exercer une activité lucrative a augmenté de +3,5% (+738 personnes) par rapport au même mois de l'année précédente.
- **Contingents UE-2** : Pour le deuxième trimestre de contingentement, qui va de septembre à novembre 2015, 301 autorisations de séjour B et 2 916 autorisations de séjour de courte durée L sont disponibles. Le solde actuel des autorisations de séjour B s'élève à 257 et celui des autorisations de séjour de courte durée L à 2 821.
- Les **autorisations frontalières nouvellement octroyées** ont diminué de 13,9% en octobre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente.
- En octobre 2015, 25 842 **prestataires de service** ont été annoncés (détachés et indépendants, sans prises d'emploi). Par rapport au même mois de l'année précédente, leur effectif a augmenté de +10,5% (+2 446 annonces).
- Les **prises d'emploi de courte durée** auprès d'un employeur suisse ont diminué en octobre 2015 par rapport au même mois de l'année précédente (-2,2%).

3.7. Autorisations octroyées à des ressortissants d'un Etat tiers⁴

	Autorisations de séjour OASA de courte durée L		Autorisations de séjour OASA B	
	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période OASA 2015, cumulées
Janvier	316	258	189	152
Février	715	631	409	373
Mars	1'274	1'007	639	566
Avril	1'712	1'334	897	808
Mai	2'147	1'618	1'159	1'026
Juin	2'525	1'926	1'393	1'290
Juillet	3'049	2'350	1'655	1'567
Août	3'481	2'646	1'918	1'844
Septembre	3'907	2'985	2'145	2'066
Octobre	4'232	3'295	2'379	2'313
Novembre	4'516		2'578	
Décembre	4'923		2'813	

Source : SYMIC



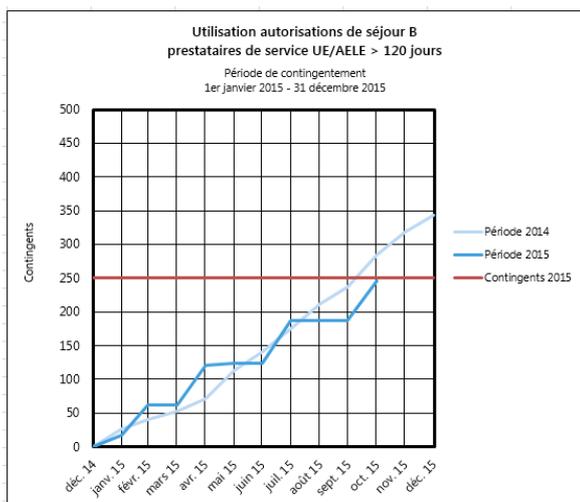
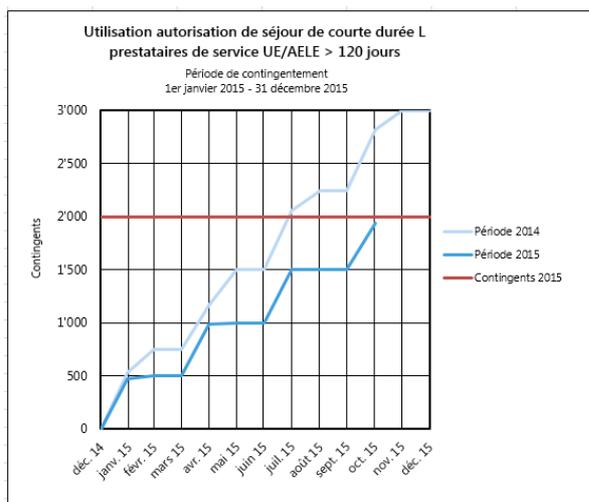
- 4000 autorisations de séjour de courte durée L et 2500 autorisations de séjour B sont à disposition des travailleurs en provenance d'Etats tiers. Pour la période de contingentement en cours, l'utilisation des [contingents d'autorisations destinés aux travailleurs en provenance d'Etats tiers](#) s'élevait, fin octobre 2015, à 82% des autorisations de séjour de courte durée L et 93% des autorisations de séjour B.

⁴ Le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) ont été réduits de 1000 unités chacun pour l'année 2015 par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, 4000 permis L et 2500 permis B sont à disposition.

3.8. Autorisations octroyées à des prestataires de service d'un Etat de l'UE-27/AELE pendant plus de 120 jours par an⁵

	Autorisations de séjour de courte durée L		Autorisations de séjour B	
	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées	Utilisation au cours de la période 2014, cumulées	Utilisation au cours de la période 2015, cumulées
Janvier	537	477	26	18
Février	750	500	41	62
Mars	750	500	53	62
Avril	1'168	986	71	121
Mai	1'500	1'000	113	124
Juin	1'500	1'000	141	124
Juillet	2'059	1'500	175	187
Août	2'250	1'500	212	187
Septembre	2'250	1'500	236	187
Octobre	2'822	1'934	284	246
Novembre	3'000		318	
Décembre	3'000		343	

Source : SYMIC



- S'agissant des prestataires de service des Etats de l'UE/AELE, 2000 autorisations de courte durée et 250 autorisations de séjour sont mises à leur disposition. L'utilisation des contingents destinés aux prestataires de service transfrontaliers d'Etats de l'UE/AELE qui exercent leur activité en Suisse plus de 120 jours par année s'élevait, fin octobre 2015, à 97% des autorisations de séjour de courte durée L et 98% des autorisations de séjour B.

⁵ Prestataires de services UE/AELE (durée de mission supérieure à 90 resp. 120 jours): Pour l'année 2015, le contingent d'autorisations de séjour de courte durée (permis L) a été réduit de 1000 unités et le contingent d'autorisations de séjour (permis B) de la moitié par rapport à l'année 2014. Pour l'année 2015, il reste 2000 permis L et 250 permis B à disposition.

3.9. Immigration (afflux) par secteur économique et par branche économique (UE-28/AELE)

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	7'020	6'015	-14.3	61'528	57'721	-6.2
Agriculture	156	158	1.3	1'716	1'829	6.6
Industrie et artisanat	1'380	1'045	-24.3	13'020	10'828	-16.8
Services	5'484	4'812	-12.3	46'792	45'064	-3.7
UE-17	5'683	4'952	-12.9	50'282	47'295	-5.9
Agriculture	69	68	-1.4	836	765	-8.5
Industrie et artisanat	1'127	869	-22.9	10'784	8'942	-17.1
Services	4'487	4'015	-10.5	38'662	37'588	-2.8
UE-8	1'156	901	-22.1	9'371	8'949	-4.5
Agriculture	70	74	5.7	720	890	23.6
Industrie et artisanat	229	155	-32.3	2'023	1'727	-14.6
Services	857	672	-21.6	6'628	6'332	-4.5
UE-2	159	135	-15.1	1'677	1'241	-26.0
Agriculture	17	16	-5.9	159	173	8.8
Industrie et artisanat	21	17	-19.0	168	125	-25.6
Services	121	102	-15.7	1'350	943	-30.1
Croatie	10	13	30.0	93	104	11.8
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	1	2	100.0	35	20	-42.9
Services	9	11	22.2	58	84	44.8

Source : SYMIC

- En ce qui concerne l'UE-28/AELE, la **population étrangère résidente permanente** a augmenté de janvier à octobre 2015 par rapport à la même période de l'année précédente dans le secteur « agriculture » et diminué dans les secteurs « industrie et artisanat » et « services ».
- En ce qui concerne l'immigration de ressortissants d'Etats membres de l'UE-28/AELE au sein de la **population résidente non permanente de nationalité étrangère**, elle a diminué dans les secteurs « agriculture » et « industrie et artisanat » par rapport à la même période de l'année précédente. Dans le secteur « services », l'immigration a augmenté.

Population résidante non permanente de nationalité étrangère						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Total UE-28/AELE	5'658	5'117	-9.6	65'285	66'100	1.2
Agriculture	370	349	-5.7	7'608	7'479	-1.7
Industrie et artisanat	1'176	866	-26.4	11'786	10'775	-8.6
Services	4'112	3'902	-5.1	45'891	47'846	4.3
UE-17	3'770	3'443	-8.7	45'027	46'632	3.6
Agriculture	158	134	-15.2	2'567	2'476	-3.5
Industrie et artisanat	870	679	-22.0	9'660	8'875	-8.1
Services	2'742	2'630	-4.1	32'800	35'281	7.6
UE-8	1'222	1'181	-3.4	14'437	14'026	-2.8
Agriculture	163	171	4.9	3'998	3'970	-0.7
Industrie et artisanat	210	143	-31.9	1'620	1'365	-15.7
Services	849	867	2.1	8'819	8'691	-1.5
UE-2	643	456	-29.1	5'548	5'098	-8.1
Agriculture	49	44	-10.2	1'043	1'032	-1.1
Industrie et artisanat	92	30	-67.4	384	367	-4.4
Services	502	382	-23.9	4'121	3'699	-10.2
Croatie	19	24	26.3	210	285	35.7
Agriculture	0	0	--	0	0	--
Industrie et artisanat	4	13	225.0	112	163	45.5
Services	15	11	-26.7	98	122	24.5

Source : SYMIC

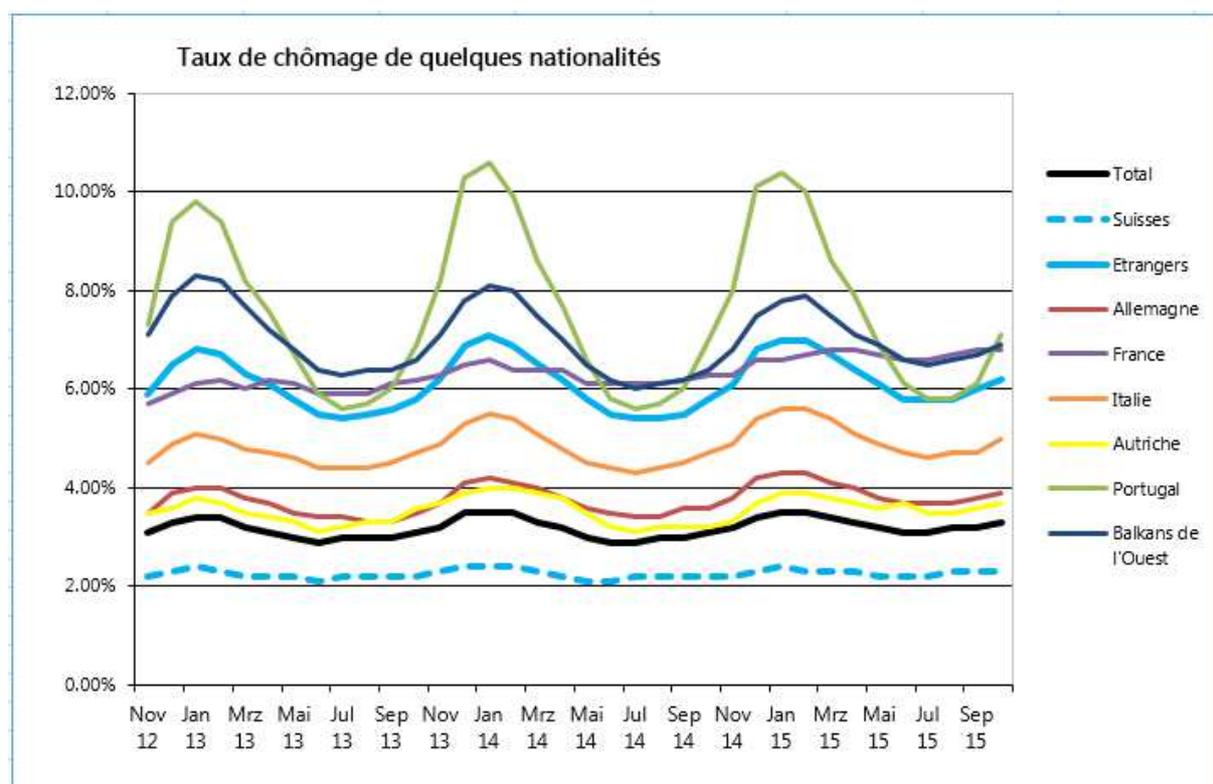
Top 5 de l'immigration en provenance de l'UE-28/AELE, par branche économique, en octobre 2015

Population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère	
Bureaux de consultation, informatique	3'156
Restauration et hébergement	1'402
Santé et service vétérinaire	608
Services personnels	579
Enseignement	480

Source : SYMIC

4. Taux de chômage

Taux de chômage	Octobre 2014	Octobre 2015
Total	3.1%	3.3%
Etrangers	5.8%	6.2%
Suisses	2.2%	2.3%



Source : SECO (représentation SEM).

5. Dérogations aux conditions générales d'admission et autorisations octroyées après dissolution de la famille

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Autorisations octroyées après dissolution de la famille (art. 50 LEtr)	7	6	-14.3	74	57	-23.0
Par suite de violence conjugale	2	1		10	5	-50.0
Après trois ans d'union conjugale ou dans des circonstances particulières	5	5		64	52	-18.8
Dérogations aux conditions générales d'admission (art. 30 LEtr)	224	212	-5.4	2'046	2'042	-0.2
Sans papiers a)	27	36		207	268	29.5
Parent étranger d'un enfant suisse	10	8		85	103	21.2
Intérêts publics majeurs	4	3		46	36	-21.7
Conversion de permis F ⁶ en permis B b)	171	163		1'631	1'549	-5.0
Conversion de permis N ⁷ en permis B c)	12	2		77	86	11.7
Autres exceptions ⁸	74	58		600	630	5.0
Total	231	218	-5.6	2'120	2'099	-1.0

Source : SYMIC

⁶ Permis F = étrangers admis à titre provisoire.

⁷ Permis N = requérants d'asile⁶

⁸ Exemples : réadmission après un séjour à l'étranger, regroupement familial des ascendants, victime de la traite d'êtres humains, autres cas de rigueur.

Top 10 pour les motifs d'admission a), b) et c) ⁹ par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à octobre 2015
Somalie	207
Sri Lanka	200
Afghanistan	180
Kosovo	157
Irak	134
Chine	110
Congo	97
Serbie	93
Erythrée	89
Brésil	57
Autres	579
Total	1'903

Source : SYMIC

6. Regroupement familial

Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses et étrangers

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'755	4'027	-15.3	39'885	40'009	0.3
Regroupements familiaux vers des ressortissants suisses	902	787	-12.7	7'510	7'451	-0.8
Regroupements familiaux vers des ressortissants étrangers	3'853	3'240	-15.9	32'375	32'558	0.6

Source : SYMIC

⁹ Cf. tableau de la page précédente.

Regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Nombre total de regroupements familiaux	4'755	4'027	-15.3	39'885	40'009	0.3
dont ressortissants UE-28/AELE ayant immigré au titre du regroupement familial	2'822	2'202	-22.0	22'957	22'579	-1.6
dont ressortissants d'Etats tiers ayant immigré au titre du regroupement familial	1'933	1'825	-5.6	16'928	17'430	3.0

Source : SYMIC

Top 10 des regroupements familiaux, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité des personnes incluses dans le regroupement familial	Janvier à octobre 2015
Italie	4'133
Portugal	4'048
Allemagne	3'192
France	2'718
Kosovo	1'948
Espagne	1'832
Etats-unis d'Amérique	1'309
Macédoine	1'229
Inde	1'100
Royaume-Uni	1'045
Autres	17'455
Total	40'009

Source : SYMIC

7. Naturalisations

Naturalisations						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Janvier à oct 2014	Janvier à oct 2015	Différence en %
Naturalisations	3'508	4'784	36.4	26'229	30'400	15.9
ordinaires	2'601	3'167	21.8	18'658	22'748	21.9
facilitées et réintégrations	907	1'617	78.3	7'571	7'652	1.1

Source : SYMIC

Top 10 des naturalisations, par nationalité

Top 10 des naturalisations, par nationalité			
Nationalité	Octobre 2014	Octobre 2015	Différence en %
Italie	656	751	14.48
Allemagne	436	635	45.64
France	249	350	40.56
Portugal	330	342	3.64
Kosovo	212	290	36.79
Turquie	78	180	130.77
Macédoine	101	167	65.35
Serbie	139	161	15.83
Espagne	128	158	23.44
Croatie	82	116	41.46

Source : SYMIC

8. Autorisations d'établissement C octroyées

Population étrangère résidente permanente						
	Oct 2014	Oct 2015	Différence en %	Jan à oct 2014	Jan à oct 2015	Différence en %
Total	7'259	6'484	-10.7	64'173	63'330	-1.3
octroyées de manière anticipée ¹⁰	250	192	-23.2	1'788	2'076	16.1

Source : SYMIC

Top 5 des autorisations d'établissement anticipées, par nationalité

Population étrangère résidente permanente	
Nationalité	Janvier à octobre 2015
Inde	200
Russie	190
Roumanie	115
Hongrie	113
Pologne	107

Source : SYMIC

- Une autorisation d'établissement C peut être octroyée au terme d'un séjour ininterrompu de cinq ans au titre d'une autorisation de séjour **lorsque l'étranger s'est bien intégré en Suisse**, en particulier lorsqu'il a de bonnes connaissances d'une langue nationale (art. 34, al. 4, LEtr). L'**octroi anticipé d'une autorisation d'établissement C** constitue donc un indice de la bonne intégration d'un étranger.
- 63 330 autorisations d'établissement C ont été octroyées de janvier à octobre 2015, dont 2 076 (3,3%) de manière anticipée.

¹⁰ La statistique des autorisations d'établissement octroyées de manière anticipée ne répertorie pas les Etats de l'UE-15/AELE car des conventions d'établissement permettant à leurs ressortissants d'obtenir une autorisation d'établissement après cinq ans ont été conclues avec ces Etats.

9. Définitions

AELE : L'AELE regroupe, outre la Suisse, l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège.

ALCP : accord sur la libre circulation des personnes conclu avec l'Union européenne (RS 0.142.112.681).

Autorisations frontalières en cours de validité : autorisations valables dont les titulaires travaillent en Suisse comme frontaliers (OFS). Ceux-ci n'étant pas tenus de déclarer leur arrivée ou leur départ, une part des autorisations, estimée à environ 20 %, est toujours valable alors que leurs titulaires ne les utilisent plus (SEM).

Croatie : depuis le 1^{er} juillet 2014, la Suisse alloue des contingents distincts pour les ressortissants croates, dont l'admission sur le marché du travail se poursuit dans le cadre de la LEtr.

Dérogations aux conditions générales d'admission (régularisation des sans-papiers, autres cas de rigueur) et autorisations octroyées après la dissolution du mariage : l'admission d'étrangers appartenant à ces catégories n'est jamais comptabilisée dans les nombres maximums au sens de l'art. 20 LEtr.

Emigration (sortie) : ressortissants étrangers comptés parmi la population résidente permanente ou non permanente de nationalité étrangère qui quittent la Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Emigration (sorties) = émigration effective + diminution due à un changement de statut. Les naturalisations et les décès ne sont pas pris en compte.

Frontalier : personne domiciliée à l'étranger qui travaille en Suisse (travailleur salarié ou travailleur indépendant ayant établi son siège social en Suisse).

Immigration effective : immigration depuis l'étranger vers la suisse.

Immigration (afflux) : ressortissants étrangers ayant immigré en Suisse au cours d'une période donnée (p. ex. mois, année). Immigration (afflux) = immigration effective + transfert du domaine de l'asile + augmentation due à un changement de statut. Les naissances ne sont pas comptées.

LEtr : loi fédérale sur les étrangers (RS 142.20).

Naturalisations facilitées : la naturalisation facilitée est octroyée aux conjoints étrangers de ressortissants suisses séjournant en Suisse ou à l'étranger, ainsi qu'aux enfants étrangers dont l'un des parents est suisse.

Naturalisations ordinaires : les ressortissants étrangers qui résident en Suisse depuis 12 ans, y sont intégrés, sont familiarisés avec les conditions de vie en Suisse et respectent l'ordre juridique suisse peuvent demander la naturalisation ordinaire.

Nouvelles arrivées en Suisse : personnes qui accèdent au marché suisse du travail pour la première fois, sur la base d'une autorisation de séjour B ou d'une autorisation de courte durée L. Si, d'un point de vue statistique, les changements de statuts (transformation d'un permis L en permis B) sont certes comptabilisés dans la statistique des flux d'immigration de la population active résidente permanente d'origine étrangère, ils ne sont en revanche pas compris dans la catégorie des « nouvelles arrivées en Suisse ». Ces transformations figurent toutefois, directement en tant que changement de statut.

OASA : ordonnance relative à l'admission, au séjour et à l'exercice d'une activité lucrative (RS 142.201).

Population étrangère résidente permanente : cette catégorie de personnes regroupe tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation d'établissement, d'une autorisation de séjour B, d'une autorisation de séjour de courte durée L pendant 12 mois ou plus et les réfugiés reconnus. L'effectif en fin de trimestre tient compte également des naissances et de l'excédent de naissances par rapport aux décès. Par contre, les requérants d'asile et les personnes admises à titre provisoire, les diplomates munis d'une autorisation de séjour délivrée par le DFAE, les fonctionnaires internationaux et

les membres de leur famille ne sont pas comptés, à moins qu'ils n'exercent une activité lucrative. Les données fournies par le SEM s'appuient sur le nombre des autorisations octroyées (fichier de registres).

Population résidante non permanente de nationalité étrangère : tous les ressortissants étrangers titulaires d'une autorisation de séjour de courte durée qui résident en Suisse durant moins d'un an. Les personnes issues du domaine de l'asile (permis F ou N) ne sont pas prises en compte dans cette catégorie puisque, sur le plan juridique, elles relèvent du domaine de l'asile et non de celui des étrangers.

Procédure d'annonce : les travailleurs et les prestataires de service indépendants provenant d'un Etat membre de l'UE-27/AELE ainsi que les travailleurs détachés peuvent séjourner en Suisse pendant trois mois ou 90 jours ouvrables au plus par année civile sans avoir besoin d'une autorisation relevant du droit des étrangers. Cependant, ces personnes sont tenues de s'annoncer. Les travailleurs ainsi que les prestataires de service de certaines branches issus des pays de l'UE-2 sont toujours tenus de posséder une autorisation.

Réactivations de séjour / autres diminutions : corrections des mouvements de la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres (p. ex., réactivation de mutations effectuées dans le système).

Regroupement familial : le but du regroupement est de permettre et d'assurer la vie familiale commune en Suisse. A cet égard, il convient de distinguer le regroupement des membres de la famille d'un ressortissant suisse, d'une part, et d'un étranger titulaire d'une autorisation d'établissement, de séjour ou de séjour de courte durée, d'autre part. De plus, il faut également faire la distinction entre le regroupement familial dans le cadre de l'ALCP et le regroupement familial dans le cadre de la LEtr.

Réintégrations : une personne ayant perdu la nationalité suisse peut obtenir sa réintégration ; le requérant doit toutefois prouver l'existence d'un lien le rattachant à la Suisse.

Ressortissant d'un Etat tiers : personne qui ne possède pas la nationalité d'un Etat membre de l'UE-28/AELE.

Solde de nationalité : différence entre le nombre de personnes ayant acquis la nationalité suisse (naturalisations, constatations, adoptions) et le nombre de personnes l'ayant perdue.

Solde migratoire : différence entre l'immigration et l'émigration de ressortissants étrangers en référence à la population résidante permanente ou non permanente de nationalité étrangère. Sont également prises en compte les deux catégories „réactivations de séjour“ et „autres diminutions“ (corrections des mouvements de la population résidante permanente et non permanente de nationalité étrangère inhérentes au système de registres).

Solde naturel de la population étrangère : différence entre le nombre de naissances et le nombre de décès parmi la population étrangère résidante.

UE-2 : l'UE-2 comprend la Bulgarie et la Roumanie.

UE-8 : l'UE-2 comprend l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la Slovaquie, la Slovénie et la République tchèque.

UE-17 : l'UE-17 comprend l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, le Royaume-Uni et la Suède.

UE-28/AELE : l'UE-28/AELE comprend l'ensemble de l'Union européenne et de l'AELE (y c. la Croatie).